



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 08 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 31 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

Présents :

COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	LURETTE Gilles
AUBERT Jean-Marie	GARCIA Déborah	SAILLARD Loïc
AUBERT Joëlle	GORTAIS Edmond	
MULLER Sarah	LEGLOAHEC Yann	

Secrétaire de séance : M. Yann Legloahec

Absents excusés : Alain COAT (pouvoir à E. Gortais)

Absents : Jean-Pierre LE BOURHIS – Philippe VIMAL DU MONTEIL

**N° 01/01/2019 - CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018 :
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du mardi 11 décembre 2018.

Arrivée de Philippe VIMAL DU MONTEIL à 20 h 33

N° 02/01/2019 – TRAVAUX DE L'ÉGLISE : LOT 7 CAMPANILE - VARIANTE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 janvier 2018 autorisant le maire à lancer la consultation en procédure adaptée,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28,

L'avis relatif à la consultation des entreprises a été publié le 25 mai 2018, les entreprises ayant jusqu'au 15 juin à 12 h 00 pour remettre leur offre.

Vu l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres,

Vu l'analyse de l'ensemble des offres par le cabinet d'architecture ANTAK,

Vu la délibération du conseil en date du 26 juin dernier, validant les propositions des entreprises pour le marché de l'église,

L'entreprise Macé demande la validation d'une option obligatoire de son marché concernant la pose d'une prise de terre « grille » permettant d'assurer la résistance des descentes paratonnerre.

Montant HT 910.00 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'approuver la variante proposée par l'entreprise MACE, pour un montant HT de 910.00 €
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Arrivée de Jean-Pierre LE BOURHIS, à 20 h 38

N° 03/01/2019 – CABINET INFIRMIER : REVISION DU LOYER

Vu la délibération en date du 12 mars 2012, fixant le loyer à 160 € par mois (sans TVA),

Vu la délibération en date du 24 septembre 2012, autorisant la signature d'un bail commercial prenant effet au 01/11/2012,

Vu le bail signé le 12/09/2016 et l'avenant n°1 portant modification du bail à compter du 01/05/2017

M. le Maire fait lecture d'un courrier de demande d'avenant concernant le bail signé le 12 septembre 2016. Il informe l'assemblée, qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, Mme POSTIS va s'associer sur le cabinet infirmier avec Mme BUREAU et Mme PAVIOT. Il est proposé au conseil municipal de valider l'avenant concernant les occupants du local et de fixer le nouveau loyer mensuel.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant,
- De fixer le nouveau loyer à 180 €, à compter du 1^{er} janvier 2019.

N° 04/01/2019 – ESPACE EON DE L'ETOILE : CONTRATS DE LOCATION

Vu le règlement intérieur actuellement en vigueur

Vu l'article sous-location : « Le locataire, signataire du contrat, s'engage à respecter l'interdiction de toute sous-location à une tierce personne. La salle ne peut être louée à des mineurs ou par des habitants de Concoret pour le compte d'une personne extérieure à la commune. »

Considérant que certains loueurs ne respectent pas cette interdiction ;

Il est proposé au conseil municipal d'ajouter la mention suivante dans le règlement :

En cas de sous-location, par des habitants de la commune de Concoret (bénéficiant d'un tarif réduit) pour des personnes extérieures à la commune, il sera facturé au loueur, en supplément du tarif, une somme forfaitaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De fixer à 1 000 euros le montant de l'amende facturée aux loueurs en cas de sous-location constatée,
- D'ajouter cette mention sur les contrats actuels,
- D'autoriser le Maire à exécuter cette présente délibération.

N° 05/01/2019 – ESPACE EON DE L'ETOILE : TARIF POUR SEANCE ARTISTIQUE

Vu la délibération du 16 octobre 2018 fixant les tarifs communaux applicables à compter du 01/01/2019,

Vu la demande de location de l'espace Eon de l'étoile par une association (hors commune), pour la période allant du 04 au 10 août 2019, en matinée,

Considérant que les tarifs actuels ne correspondent pas à cette demande,
M. le Maire propose au conseil municipal de modifier le tarif concernant les pratiques artistiques :

	Tarif actuel	Décision du CM
Pratiques artistiques dans la grande salle.	20 € par soirée	20 € par séance
<u>Conditions</u> : L'utilisation de la salle ne peut se faire qu'en cours de semaine (du lundi au vendredi). (Délibération du 05/07/2016)		

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De modifier l'intitulé en vigueur et de fixer à 20 € « la séance de pratique artistique » dans la grande salle, en semaine.

N° 06/01/2019 – PLOERMEL COMMUNAUTE : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Au vu de la taille de la communauté de Communes, l'année 2018 a vu l'arrêt en conseil communautaire du Programme Local de l'Habitat.

Articulé autour de 4 axes majeurs (agir en priorité sur le parc existant, organiser et diversifier la production de logement, renforcer l'offre de logement répondant à des besoins spécifiques, observer et piloter la politique de l'habitat du territoire),

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme local de l'habitat qui sera opérationnel à compter de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le futur PLH, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'émettre un avis favorable à ce dossier.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL : Phase 2 – Avis sur scénarios retenus par secteur

MAGITEX : choix du coloris des stores

ATC France : projet d'implantation de station télécom sur la commune – point étudié en séance de février

VŒUX DU MAIRE du VENDREDI 25 JANVIER : organisation

BASES LOCATIVES : compte-rendu du rendez-vous avec M. Le Trésorier

VISITE DE L'ATELIER HELMBOLD à CORPS-NUDS : atelier de rénovation des vitraux de l'église. Sortie prévue au mardi 29 janvier à 10h30. Le départ est fixé à 9H30 à la mairie avec co-voiturage pour toutes les personnes intéressées

GARDERIE : demande de parents pour ouverture de la garderie jusqu'à 18h45 le soir, au lieu de 18h30.